



HONORAIRES

I - TRANSACTIONS IMMOBILIERES - HABITATION (à la charge de l'acquéreur) :

De 20 000 à 80 000 euros	10% TTC
De 80 001 € à 120 000 euros	9% TTC
De 120 001 € à 180 000 euros	8% TTC
De 180 001 € à 230 000 euros	7% TTC
De 230 001 € à 300 000 euros	6% TTC
De 300 001 € à supérieur	5% TTC

II - LOCATIONS - HABITATION:

II.1 - Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : inférieur ou égal à 10 € TTC par m² habitable (en fonction de la zone géographique de location)

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC par m² habitable

II.2 - Honoraires à la charge du propriétaire :

Honoraires de visite, constitution de dossier et rédaction du bail : inférieur ou égal à 10 € TTC par m² habitable (en fonction de la zone géographique de location)

Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC par m² habitable

III - TRANSACTIONS COMMERCIALES OU PROFESSIONNELLES à la charge de l'acquéreur:

Jusqu'à 150 000 euros	7% H.T
De 150 001 € à 300 000 euros	6% H.T



Supérieur à 300 000 euros
5% H.T

IV – LOCATIONS COMMERCIALES OU PROFESSIONNELLES :

Sur le loyer annuel :

LE BAILLEUR 15% H.T

LE PRENEUR 15% H.T

V – EXPERTISES – AVIS DE VALEUR :

AVIS DE VALEUR (TOULOUSE et Agglomération)

SUR DEVIS

EXPERTISE

SUR DEVIS